

## INFORMATION PRESSE

Vendredi 15 mai 2020

### Ouverture des plages à La Rochelle, Autorisation des activités nautiques à partir du port de plaisance, Ouverture des musées municipaux Rappel des Marchés quotidiens rochelais

Une étape importante depuis la sortie de confinement vient d'être franchie. A la demande du Maire de La Rochelle Jean-François Fountaine, le Préfet de Charente Maritime vient d'autoriser l'ouverture des plages rochelaises, la tenue de toutes activités nautiques depuis le port de plaisance ainsi que l'ouverture des musées municipaux.

#### Les plages de La Rochelle ouvertes

Les plages des Minimes, de la Concurrence et de Chef-de-Baie seront accessibles sous la forme de « plages dynamiques ». Afin de garantir aux usagers un respect strict des consignes sanitaires et éviter la propagation du virus, les accès et les usages sont réglementés.

L'accès aux plages sera autorisé entre 7 heures et 20 heures avec une entrée, une sortie et un sens de circulation. Elles ne peuvent pas être le point de départ des activités nautiques. Le stationnement pour des baignades, les pique-niques, la consommation d'alcool, les sports et cours collectifs, les jeux de ballon n'y seront pas autorisés. Les rassemblements de plus de 10 personnes seront interdits.

Les plages sont ouvertes uniquement pour pratiquer une activité sportive individuelle dans l'eau comme la natation ou la marche « longe côte », et sur le sable pour la marche à pied.

Afin d'éviter une trop forte affluence, le Maire recommande toutefois fortement aux habitants de **ne pas se précipiter aussitôt à la plage** et de limiter les présences afin que chacun puisse profiter en toute sécurité des plages.

Au Minimes l'entrée de la plage est au nord Avenue du Lazaret et la sortie au sud vers l'Allée Stella Maris.



L'entrée de la Plage de la Concurrence est au nord côté Allées du Mail et la sortie au sud vers le Fort des Dames.



A Chef-de-Baie l'entrée de la plage est au sud et la sortie au milieu de la plage. Une zone au nord pourra être réservée aux surfeurs en cas de forte houle.



## Ouverture du port de plaisance et autorisation des activités nautiques

Le Port de plaisance de la Rochelle est ouvert et toutes les activités nautiques sont désormais autorisées à partir de cette infrastructure. Le Maire rappelle toutes les consignes de sécurité et indique que le Port de plaisance est disponible pour donner toutes les informations complémentaires.

## Les musées municipaux rochelais sont ouverts

Les musées municipaux rochelais sont ouverts à partir de samedi 16 mai en semaine et un week-end sur deux en alternance. **Le Muséum d'histoire naturelle et le Musée du nouveau Monde ouvriront en premier samedi 16 et dimanche 17 mai de 14 heures à 18 heures. Le Musée maritime ouvrira quant à lui les 23 et 24 mai de 10 heures à 17h30.** En semaine le Muséum d'histoire naturelle sera fermé lundi et le Musée du nouveau Monde et Musée Maritime seront fermés mardi.

Le protocole de sécurité sanitaire impose un certain nombre de contraintes. Ainsi **les visites seront organisées avec un créneau horaire uniquement sur réservation par téléphone** auprès de chaque musée. Le début de la journée sera exclusivement réservé aux personnes vulnérables.

Il n'y aura pas de vestiaires individuels pour les visiteurs. A la billetterie et la boutique, le paiement sans contact sera privilégié. Une jauge sera calculée pour chaque espace sur la base de d'1 personne pour 4m2 sans dépasser 10 personnes en même temps. Les visites guidées et les ateliers pour enfants ou familles sont suspendus.

**Un circuit obligatoire avec une entrée et une sortie est mis en place pour éviter le croisement des publics.** Un marquage au sol à l'intérieur et à l'extérieur des musées indiquera les distances à respecter et le sens de la visite.

Les propositions multimédias, expérimentations interactives, audioguides, sacs jeux familles, boucles magnétiques, tablettes tactiles, guides de visite papier ainsi que les agendas sont supprimés. Un guide de visite virtuel sera accessible avec un QR code à l'accueil et sur site internet. Au Musée Maritime, Le France reste fermé en raison de travaux. L'exposition Climat/Océan La Rochelle est ouverte. Les expositions temporaires des musées sont prolongées jusqu'en octobre.

**Le port du masque est obligatoire pour les visiteurs et les agents.** Du gel hydroalcoolique sera à disposition avant d'entrer. Les bâtiments seront complètement nettoyés et désinfectés chaque jour.

### **Réservations des musées**

Muséum d'histoire naturelle : 05 46 41 18 25

Musée du nouveau Monde : 05 46 41 46 50

Musée Maritime : 05 46 28 03 00 (Tarif réduit)

## Rappel de l'ouverture des marchés

Le Maire rappelle que les marchés de La Rochelle seront à nouveau ouverts au fil de la semaine, avec des aménagements et des mesures destinés à garantir la sécurité de tous et chacun.

Le Marché Central est ouvert du mardi au dimanche, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui : en enclos avec un filtrage pour éviter une trop grande proximité. Le marché restera pour l'instant fermé le lundi. De plus A partir du 20 mai un nouveau Marché de proximité sera sur Esplanade des Parcs le mercredi et le samedi pour les commerçants qui ne peuvent pas encore s'installer dans les rues.

Le marché du jeudi à Port-Neuf sera légèrement agrandi, toujours en enclos avec un filtrage. Le marché de dimanche à La Pallice sera lui aussi étendu pour accueillir des commerçants supplémentaires. Afin de fluidifier la circulation, deux entrées et deux sorties supplémentaires seront créées. Quant au marché du mercredi à Villeneuve-les-Salines, il sera ouvert fin mai.

Afin de garantir les meilleures conditions de sécurité sanitaire, d'éviter de propager le virus, et d'assurer le déroulement des marchés de manière apaisée, un arrêté municipal est pris pour rendre obligatoire le port du masque par les clients à partir du 20 mai 2020. Pour rappel le port du masque est déjà obligatoire pour les commerçants.